



CRITERES DE L'INCLUSION

Afin de bénéficier d'un contrat d'insertion par l'activité, vous devez posséder soit...

1 critère de niveau 1



- Bénéficiaire du RSA** : sur présentation attestation RSA <https://www.caf.fr/>
- Allocataire ASS** : sur présentation attestation ASS <https://www.pole-emploi.fr/>
- Allocataire AAH** : sur présentation attestation AAH <https://www.caf.fr/>
- Demandeur d'emploi de très longue durée (+ 24 mois)** : sur présentation attestation fiscale pôle emploi <https://www.pole-emploi.fr/>

OU

2 critères de niveau 2



- Niveau d'étude III ou inférieur (CAP, BEP...)** : sur justificatif diplôme ou attestation sur l'honneur.
- Senior (+ 50 ans)** : sur présentation pièce d'identité.
- Jeunes (- 26 ans)** : sur présentation pièce d'identité.
- Sortant de l'ASE** : sur présentation attestation ASE.
- Demandeur d'emploi longue durée (12 à 24 mois)** : sur présentation attestation fiscale pôle emploi <https://www.pole-emploi.fr/>.
- Travailleur en situation de handicap** : sur attestation reconnaissance BOETH de la MDPH.
- Parent isolé** : sur présentation attestation CAF.
- Personne sans hébergement / hébergée / ayant un parcours de rue** : sur présentation attestation sur l'honneur.
- Personne récemment arrivée en France** : sur présentation contrat d'intégration républicaine de – 24 mois.
- Résident en ZRR*** : sur présentation justificatif domicile.
- Résident en QPV*** : sur présentation justificatif domicile.
- Sortant de détention** : sur présentation billet de sortie.
Critère accessible aux seuls prescripteurs habilités
- Maîtrise de la langue inférieure au niveau A1** : sur présentation attestation FLE. Critère accessible aux seuls prescripteurs habilités
- Mobilité** : sur présentation diagnostic par prescripteur habilité. Critère accessible aux seuls prescripteurs habilités